

Contrat intercommunal

Communauté de communes Estuaire et Sillon

Le Département, premier partenaire des communes et intercommunalités et garant de la solidarité territoriale, s'engage au quotidien pour accompagner le développement des territoires. D'importants moyens sont ainsi déployés tant à travers des projets d'envergure menés sous sa maîtrise d'ouvrage que par son soutien financier aux projets locaux qui répondent aux besoins présents et futurs des habitants de Loire-Atlantique.

Avec 17 000 nouveaux habitants chaque année, la Loire-Atlantique connaît une dynamique démographique très importante. Pour faire face à cette augmentation de population et répondre à son impact sur les capacités de ses collèges, le Département prévoit dans son schéma des collèges un investissement d'environ 7,7 M€ pour ses établissements sur le territoire de la communauté de communes Estuaire et Sillon, avec en particulier une restructuration complète de la restauration du collège Paul Gauguin à Cordemais ainsi que la construction d'une nouvelle SEGPA au collège Saint Exupéry à Savenay.

Le Département est engagé depuis plus de 5 ans dans un grand projet de déploiement de la fibre optique à l'abonné sur la zone d'initiative publique dont il a la responsabilité. Télétravail, e-éducation, e-administration, e-santé : cette connexion à internet à très haut débit est un levier majeur de cohésion territoriale et un service fondamental que le Département entend garantir à tous les habitants de la Loire-Atlantique. Ce projet est entré dans une phase d'accélération avec un déploiement complet prévu à l'horizon 2025 et il représentera un investissement de 18.8 M€ pour le territoire d'Estuaire et Sillon.

En charge de l'entretien, de l'exploitation et de la sécurité des routes départementales, le Département poursuit la modernisation de ses équipements et l'organisation des équipes dédiées. Des travaux d'aménagement de CVCB, d'aires de co-voiturage sont réalisés pour un montant de 467 500 €.

Enfin, afin d'assurer la cohésion de nos territoires, le Département a voté pour la période 2020-2026 une nouvelle politique de soutien à l'investissement local. Cette politique se décline notamment par le présent contrat intercommunal, qui vise à soutenir les projets intercommunaux et communaux à rayonnement supra-communal qui répondent aux besoins des habitants du territoire d'Estuaire et Sillon et contribuent au rayonnement de ce territoire. Ce soutien repose également sur une démarche dédiée à la revitalisation des cœurs de bourg et cœurs de ville ainsi qu'un accompagnement des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds école ». Les communes de d'Estuaire et Sillon ont déjà bénéficié d'un soutien de 2 242 255 € depuis le lancement de cette nouvelle politique.

LES SIGNATAIRES

Entre le Département de Loire-Atlantique représenté par son président, Monsieur Michel MÉNARD habilité en vertu d'une délibération de la commission permanente du 26 mars 2020, et désigné ci-après « le Département » d'une part,

Et

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), représenté par M Rémy NICOLEAU, agissant en qualité de Président, habilité en vertu d'une **délibération du 28/09/2023** et désigné ci-après « CCES » d'autre part.

PREAMBULE

Lors de l'assemblée départementale du 16 décembre 2019, une nouvelle architecture du soutien aux territoires a été votée pour la période 2020-2026. Par délibération du 26 mars 2020, la commission permanente du Département a adopté les modalités opérationnelles du soutien aux territoires 2020-2026. Quatre piliers ont été retenus :

- un partenariat renforcé avec les intercommunalités dans le cadre de contrats pluriannuels négociés avec chaque établissement de coopération intercommunal (EPCI),
- une dynamique « cœur de bourg / cœur de ville » reposant sur un appel à manifestation d'intérêt et un contrat-cadre conclu avec les communes retenues,
- un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles »,
- un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié permettant d'accompagner leurs projets de proximité.

1- OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de formaliser un partenariat renforcé entre le Département et la CCES sur la base de priorités partagées. Ce contrat a aussi pour objet d'identifier les actions susceptibles d'être présentées aux organes délibérants des deux signataires ainsi qu'une proposition de taux d'intervention rattaché à l'opération.

Le Département pourra soutenir des projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que les parties souhaiteraient inscrire dans ce contrat au regard de leur pertinence territoriale.

2- ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'intercommunalité s'engage à :

- mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat,
- organiser et animer un groupe de travail, réuni une fois par an, composé des signataires de ce contrat pour évaluer l'avancée des actions mentionnées en annexe.

Le Département s'engage à :

- accompagner l'intercommunalité dans la mise en œuvre de ce contrat,
- mobiliser ses politiques publiques et plus spécifiquement sa politique de soutien aux territoires en fonction des actions qui seront éligibles,
- mettre à disposition de l'intercommunalité, ses schémas et plans départementaux, ses données et son expertise,
- mobiliser les acteurs du partenariat Loire-Atlantique pour répondre aux demandes de l'intercommunalité si celle-ci le souhaite,
- faciliter la mise en œuvre du projet porté par l'intercommunalité.

3- PRIORITES PARTAGEES

Au vu des enjeux du territoire intercommunal, les priorités d'action suivantes sont partagées entre l'EPCI et le Département et feront l'objet de projets d'intérêt communautaire communs :

1. Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée

Le territoire connaît une évolution démographique forte plus élevée que les moyennes départementale et régionale soit une augmentation de 16.8% entre 2007 et 2017. Par ailleurs, 38% de la population de l'intercommunalité a moins de 30 ans. En raison de ce contexte, les services offerts sur le territoire doivent être adaptés aux nouveaux besoins, tout en respectant l'environnement.

1.1. Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée

La CCES s'est dotée d'un programme local de l'habitat pour la période 2019-2024. Ce document définit un besoin de 329 logements en moyenne par an. 395 logements dits « sociaux » devront être créés sur toute la durée du PLH.

Parmi les orientations du PLH d'Estuaire et Sillon, la CCES s'est donnée pour objectif de répondre aux besoins des populations spécifiques. Ce volet inclut la réhabilitation de l'aire des gens du voyage de Savenay, et la création d'un équipement à Saint Etienne de Montluc.

1.2. Développer les centralités et l'accès aux services de proximité (voirie, réseaux, assainissement exclus)

Cet axe visera à améliorer les services existants (équipements sportifs et culturels) ou la mise en place de nouveaux services répondant aux besoins des habitants. Le maintien et le développement de services de proximité vise également à raccourcir les distances parcourues par les habitants.

1.3. Structurer une offre touristique durable

Une stratégie de développement touristique a été adoptée pour la période 2022-2026 autour de 4 axes :

- **Affirmer le positionnement** : grâce au développement des loisirs et du tourisme ainsi qu'en facilitant les itinérances pour évoluer qualitativement. Il s'agira également de tendre vers des parcours sans couture et ouverts aux différentes formes de mobilités. Exemples d'actions : développement des labellisations des itinéraires cyclo-touristiques, communication renouvelée, étudier de nouvelles solutions de mobilités touristiques...
- **Finaliser l'aménagement du territoire** : en consolidant les pôles d'activités touristiques, en développant les services auprès des visiteurs, et en renforçant le maillage entre les sites majeurs et l'offre diffuse. Exemples d'actions : équiper les centres-bourgs pour accueillir les visiteurs, aménager les spots touristiques majeurs, créer des espaces d'hébergements pour les touristes itinérants, améliorer l'accueil touristique...
- **Mettre en tourisme l'offre du territoire** : en structurant l'offre, en constituant un portefeuille de produits, et en développant des synergies plus fortes avec les territoires touristiques voisins pour permettre au territoire de gagner en visibilité. Exemples d'actions : exploiter Terre d'Estuaire, communication, développement de produits type escapades...
- **Adapter l'organisation touristique au projet** : développer les partenariats et mise en réseaux des acteurs...

2. Adopter des mobilités décarbonées

Suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la CCES a pris la compétence mobilité au 1er juillet 2021 pour organiser, en complément des services de transport scolaire et de service à la demande (AOM de second rang avec la Région Pays de la Loire), des services de mobilité alternatifs à l'usage individualisé de la voiture tels que les services relatifs aux mobilités actives, aux mobilités inclusives et aux usages partagés des véhicules.

Estuaire et Sillon a ainsi élaboré une stratégie de mobilité durable qui repose sur 4 axes :

- favoriser les modes actifs (quotidien, loisirs, sportif et tourisme) et le partage de la rue ;
- faciliter les usages plus durables de la voiture et améliorer les conditions de circulation ;
- améliorer la desserte en transport en commun ;
- promouvoir les solutions de mobilité disponibles et la mobilité durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, Estuaire et Sillon s'est dotée d'un Schéma des Modes Actifs avec le volet vélo (aménagement d'infrastructures cyclables et offres de service) et le volet marche (schéma piétons).

4- OPERATIONS RETENUES

Dans le cadre du présent contrat, l'EPCI et le Département entendent cofinancer, sous réserve de l'éligibilité des opérations et du vote de la subvention en commission permanente du Département, les opérations suivantes ont été financées depuis 2021 :

Opérations	Coût prévisionnel	Taux d'intervention départemental	Subvention départementale
Axe 1 – Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée			
Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Savenay	71 567,50	40%	28 627,00
Axe 2 – Adopter des mobilités décarbonées			
Voie verte entre le giratoire du Bas Matz et l'îlot E de la zone commerciale de la Colleraye Commune de Savenay	133 516,00	40%	53 406,00
Aménagement d'une liaison douce entre le Bourg et la Rouillonnais Commune de Saint Etienne de Montluc	55 000,00	30%	16 500,00

Les projets qui démarreront en travaux après 2023 et qui respecteront les règles d'éligibilité de la politique de soutien aux territoires du Département, pourront faire l'objet d'un soutien ultérieur du Département, sous réserve d'une approbation par la CP.

Opérations	Coût prévisionnel	Date prévisionnelle de démarrage	Cofinancement départemental sollicité	Montant
Axe 1 – Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée				
Aire des gens du voyage de Saint Etienne de Montluc	850 000 €	2024	21,17%	180 000 €
Médiathèque intercommunale de Savenay	3 M €	2025	16,54%	496 467 €
Modulaire pour l'Espace jeunes de la Chapelle Launay	258 935 €	2022	19,31%	50 000 €
Belvédère de Rohars* à Bouée (Pôle Métropolitain)	243 175 €	2025	14,39 %	35 000 €
Axe 2 – Adopter des mobilités décarbonées				
Aménagement de l'axe cyclable Prinquiau La Chapelle Launay Savenay	80 000 €	2024	50%	40 000 €

**Le projet de belvédère bénéficie également d'une subvention au titre de l'appel à projet tourisme responsable, sur des postes de dépenses différents.*

Le concours du Département pour l'ensemble de ces projets de l'EPCI s'élèvera au maximum à 900 000 €.

5- CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

Un projet financé dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 ne pourra bénéficier d'une subvention départementale au titre d'un autre dispositif départemental, sur un même périmètre de dépenses éligibles.

Seuls les organes délibérants du Département peuvent décider de l'attribution des subventions. L'inscription de ces opérations ici ne vaut pas engagement juridique et financier, les montants indiqués étant donnés à titre indicatif.

Il est rappelé que les demandes de financement doivent être réalisées dans le respect des procédures des partenaires financeurs, préalablement à l'engagement juridique des opérations d'investissement.

Pour être rattachées au présent contrat, les opérations devront avoir démarré physiquement avant l'échéance du contrat.

6- DUREE, EVOLUTION ET FIN DU CONTRAT

Durée

Le contrat est établi pour une durée pouvant courir jusqu'au 31 décembre 2026 et prend effet à compter de la date de signature du présent contrat par les parties. Toute demande de subvention reçue après échéance du présent contrat sera considérée comme irrecevable.

L'EPCI s'engage à commencer les travaux des opérations listées avant l'échéance du contrat. Si les travaux ne sont pas commencés avant le 31 décembre 2026, l'EPCI s'engage à rembourser l'intégralité de la subvention départementale, si elle en était bénéficiaire.

Avenant

Le contrat pourra être modifié par voie d'avenant sur demande de l'une des deux parties, pour permettre notamment d'ajuster les montants et calendriers prévisionnels des projets. Cette demande devra être formalisée par courrier simple sur demande d'une des parties. Ces modifications ne pourront pas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le présent contrat.

Résiliation

Le contrat peut être résilié à la demande de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant préavis de deux mois.

Le contrat peut également être résilié de plein droit et à tout moment par le Département en cas de non-respect des obligations du maître d'ouvrage.

Le Département pourra exiger le remboursement de la subvention versée (ou acompte versé). Enfin, la résiliation ne donne lieu, en aucun cas, à indemnisation.

7- COMMUNICATION

L'octroi des subventions dans le cadre du présent contrat est conditionné au respect des mesures de communication suivantes :

Valorisation de la subvention du Département sur tout support d'information et de communication

Tout support d'information ou de communication (éditions, web, signalétique) relatif à la valorisation du projet financé par le Département devra faire l'objet de la mention « Un *projet ou équipement* financé par le Département ». Le logo du Département devra être présent sur l'ensemble des supports d'information et de communication du projet. Si le support le permet, le montant de la subvention départementale devra être mentionné.

Le logo du Département est disponible en sollicitant la direction communication du Département à l'adresse suivante : communication@loire-atlantique.fr

Les supports d'information et de communication relatifs à la promotion du projet financé devront être soumis pour validation à la direction communication à l'adresse mail mentionnée ci-dessus

Valorisation de la subvention du Département par la mise en œuvre d'un panneau d'information chantier

Pendant la durée des travaux, le maître d'ouvrage devra apposer le logo Département de Loire-Atlantique et mentionner le montant de la subvention accordée sur tout support réglementaire d'affichage, dès lors que ce montant a été voté par la commission permanente.

Par ailleurs, le Département de Loire-Atlantique a la possibilité de poser son propre panneau d'information par ses propres moyens. Afin de définir le format, la nature du support et le lieu de l'implantation, le bénéficiaire devra adresser les informations nécessaires au minimum 2 mois avant le commencement de l'exécution des travaux à la Direction de la communication du Département.

Contact : assistante panneautique chantier par téléphone au 02.40.99.16.91 ou par mail à communication@loire-atlantique.fr

Le panneau du Département de Loire-Atlantique doit être maintenu pendant toute la durée d'exécution du chantier et ce jusqu'à l'inauguration.

Valorisation de la subvention du Département lors de temps de relations publiques ou de relations presse

Le pôle protocole du Département de Loire-Atlantique doit être associé **2 mois en amont** à toute initiative médiatique et publique afin de **valider la date de l'événement** et ainsi assurer une représentation du Département le jour J. (inauguration, pose de la « première pierre », visite de chantier, opérations de relation presse...).

Le Département doit être explicitement mentionné sur tout support écrit autour du projet. Les cartons d'invitation et les déroulés des manifestations sont à valider par le pôle protocole du Cabinet du Président du Département de Loire-Atlantique au 02.40.99.10.86 - protocole44@loire-atlantique.fr.

Les maîtres d'ouvrages sont tenus à ces obligations et doivent en apporter la preuve pour la demande de versement de subvention.

ANNEXES

- Annexes : fiches de synthèse des projets et tous documents que chaque partie souhaite intégrer au dit contrat

Fait en deux exemplaires,

A Savenay, le

Pour la CCES

Le Président d'Estuaire et Sillon

Rémy NICOLEAU


A Savenay, le

Pour le Département de Loire-Atlantique

Le Président du conseil départemental,

Michel MÉNARD

Annexe

Projet	Aménagement de l'axe cyclable prioritaire Prinquiau La Chapelle Launay Savenay	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Estuaire et Sillon	
Localisation	Territoire de la CCES	
Coût prévisionnel	80 000 € de travaux	
Calendrier de réalisation	Étude opérationnelle en 2023 – travaux en 2024	
Axe stratégique	2. Adopter des mobilités décarbonées	
Plan de financement	Dépenses HT	Plan de financement
	80 000 €	40 000 € Département
<p>Description du projet Nature, besoin ou constat, objectifs, publics visés, partenaires associés</p>	<p>Estuaire et Sillon a approuvé un Schéma Directeur des modes actifs en 2020 et a intégré dans son champ d'action la compétence mobilité en juillet 2021. La desserte cyclable priorisera ainsi les 4 objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'intermodalité depuis les centralités : les gares, les arrêts de transport en commun, les aires de covoiturage ; 2. Desservir les établissements scolaires du secondaire depuis les centralités et les arrêts de transports en commun ; 3. Relier les hameaux aux centralités (services et commerces) ; 4. Desservir les pôles de loisirs et culturels depuis les centralités et les arrêts transports en commun (équipements sportifs, médiathèques). <p>Parmi les 5 axes prioritaires cyclables identifiés, la liaison Prinquiau, La Chapelle Launay, Savenay représente un linéaire de 5.4 km, représenté ci-dessous :</p>  <p>Les sous objectifs ci-après sont poursuivis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Relier la Chapelle Launay avec le centre commercial de la Colleraye et le centre-ville de Savenay. Pour ce faire, il conviendra de lever les obstacles à franchir, à savoir la RN et le rond-point du Golfeur. 2. Relier la Chapelle Launay avec la gare et la commune de Savenay : la RN représente là-aussi un obstacle à franchir pour les cyclistes. <p>Cet itinéraire permettra donc également de diminuer la pression sur les parkings de la gare de Savenay, et intéresse donc l'ensemble des habitants du territoire.</p>	

	<p>3. Circuler au niveau du pont de Lavau-sur-Loire et du rond-point de la sablière : la congestion routière est forte sur ces deux étapes, et représente donc un enjeu de sécurité routière pour les cyclistes.</p> <p>En tant que pôle du territoire, la commune de Savenay concentre les équipements dont l'attractivité dépasse le périmètre de la commune. Savenay est touché par de la congestion routière et des problèmes de stationnement. Ces aménagements permettront d'encourager la pratique du vélo et de la marche à pied pour les déplacements de proximité autour des principaux équipements.</p> <p>En termes de gouvernance, la Communauté de Communes réalise l'étude opérationnelle en cours, puis sera maître d'ouvrage délégué pour la partie travaux en étroite collaboration avec les 3 communes concernées.</p> <p>2,2 km du linéaire ont déjà été réalisés à l'automne 2022 par le Département en CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) sur la Départementale entre Prinquiau et la Chapelle-Launay. Le Département sera consulté pour les travaux restant à réaliser. Il participe aux réunions du COPIL de l'étude en cours.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>Linéaire créé Nombre de sites connectés grâce au réseau prévu</p>

Projet	Travaux pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Etienne-de-Montluc	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Estuaire et Sillon	
Localisation	Saint Etienne de Montluc	
Coût prévisionnel	850 000 € HT travaux 5 à 6 000 € d'études : géomètre, étude géotechnique	
Calendrier de réalisation	Études en 2023, travaux en 2024	
Axe stratégique 1	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée	
Mesure 1.1.	Favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée	
Plan de financement	Dépenses HT	Plan de financement
	850 000 € Travaux	180 000 € Département
Description du projet Nature, besoin ou constat, objectifs, publics visés, partenaires associés	<p>Le schéma relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage pour 2018-2024 prévoit l'implantation d'une aire d'accueil à Saint Étienne de Montluc. Cette infrastructure devra répondre aux besoins d'une population dont les modes de vie ont évolué. Le phénomène d'ancrage des gens du voyage en Loire-Atlantique amène à compléter les solutions d'habitat proposées.</p> <p>Le projet consiste ainsi à créer une aire d'accueil de 8 places sur le site identifié au PLUi, un emplacement réservé a été créé. La CCES est déjà propriétaire de la parcelle retenue (ZR10).</p> <p>L'objectif est également d'accompagner les familles souhaitant se sédentariser en tenant compte des usages de ce public spécifique. Pour ce faire, des échanges auront lieu en amont du projet avec les ménages sédentarisés pour affiner le projet et bien répondre aux besoins du public ciblé.</p> <p>Chaque emplacement représentera 200 m², pour 2 caravanes, 2 places de stationnement et un bloc individuel comprenant à la fois des sanitaires et une cuisine.</p> <p>En plus des emplacements, un local d'accueil et un local technique seront implantés. Les réseaux d'eau et d'électricité devront être tirés pour alimenter l'aire.</p>	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes occupant l'aire d'accueil Durée des séjours des usagers Niveau de satisfaction des usagers	

Projet	Médiathèque intercommunale	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Estuaire et Sillon	
Localisation	Savenay	
Coût prévisionnel	3 M€	
Calendrier de réalisation	Etudes en 2023-2024, travaux en 2025	
Axe stratégique 1	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée	
Mesure 1.2.	Développer les centralités et l'accès aux services de proximité	
Plan de financement	Dépenses HT	Plan de financement
	3 M€	496 467 € du département
Description du projet Nature, besoin ou constat, objectifs, publics visés, partenaires associés	<p>Savenay a entamé une démarche de redynamisation du centre-ville qui implique le déménagement de la médiathèque actuellement située au 1^{er} étage des halles centrales. Le bâtiment doit être rénové et redeviendra un lieu à usage commercial principalement.</p> <p>Par ailleurs, la médiathèque actuelle d'une surface de 287 m² est un équipement vieillissant, sous-dimensionné et non adapté aux usages attendus.</p> <p>Ce contexte savenaisien invite à une réflexion plus large qui impacte le projet même du réseau des médiathèques et son organisation : de par sa position centrale, au cœur du territoire de la Communauté de communes, de la densité en termes de population (il s'agit de la commune la plus peuplée de la CCES), la construction d'une nouvelle médiathèque interroge l'évolution du réseau de médiathèques d'Estuaire et Sillon en termes d'équipements, de services, d'usages et d'horaires d'ouverture.</p> <p>Diverses pistes de réflexions peuvent être poursuivies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La future médiathèque à Savenay pourrait être un pôle de proximité pour les habitants et de centralité pour le réseau. Il s'agirait alors d'un équipement « tête de réseau ». • Comment articuler cet équipement avec la médiathèque de Saint-Étienne de Montluc, potentielle autre tête de réseau « sud » ? • Quelle serait l'ambition pour cette infrastructure en termes de niveau d'expertise et d'exemplarité ? Ces enjeux peuvent être croisés avec les questions de la diversité des services proposés, de l'amplitude d'ouverture et de la qualité architecturale. • Comment articuler l'équipement avec les autres médiathèques du territoire ? Des logiques de complémentarités sont à envisager, ainsi que la spécialisation de certains lieux. <p>Les services ci-après pourraient trouver leur place dans un nouvel équipement : un espace multimédia, un espace de travail, une salle d'animation, un lieu d'exposition, un espace de convivialité, un fablab, un lieu de stockage pour la collection Yvon Labarre dont la CCES est propriétaire, un lieu de stockage pour le matériel d'animation du réseau des médiathèques.</p> <p>L'estimation du besoin en surface du futur bâtiment est évaluée à 900 m². Un foncier en cœur de ville est pressenti à Savenay pour ce projet. Des échanges avec la mairie sont en cours.</p>	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs accueillis dans la médiathèque Nouveaux services déployés dans le nouvel équipement	

Projet	Déploiement d'un modulaire pour l'Espace Jeunes de la Chapelle Launay					
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Estuaire et Sillon					
Localisation	La Chapelle Launay					
Coût prévisionnel	258 935 € HT					
Calendrier de réalisation	octobre 2022- mars 2023					
Axe stratégique 1	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée					
Mesure 1.2.	1.2. Développer les centralités et l'accès aux services de proximité					
Plan de financement	Dépenses HT	Région	CAF	Commune	Département	Autofinancement
	258 935	105 695	20 800	20 000	50 000	62 760
Description du projet Nature, besoin ou constat, objectifs, publics visés, partenaires associés	<p>La Communauté de communes Estuaire et Sillon dispose de la compétence Enfance Jeunesse et gère à ce titre l'accueil des jeunes au sein des 11 communes membres.</p> <p>L'Espace Jeunes de la Chapelle Launay a été fermé en octobre 2019 car sa vétusté ne permettait plus de garantir les conditions de sécurité et de confort des utilisateurs. Son remplacement est en cours, au travers l'implantation d'un nouveau modulaire répondant aux normes en vigueur, dont l'accès PMR.</p> <p>Ce futur bâtiment sera mutualisé pour d'autres usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil d'un lieu Enfant Parent, - Un usage associatif pour la commune de la Chapelle Launay : réunions, activités autour de tables, et armoires associatives de stockage. <p>Le nouvel ensemble sera réalisé en modulaires avec une superficie de 120 m² et sera implanté en lieu et place de l'ancien bâtiment. Cette surface permettra d'accueillir entre 30 et 36 jeunes. Il s'adressera comme précédemment aux adolescents de moins de 18 ans des communes de la Chapelle Launay et de Campbon.</p>					
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de jeunes accueillis dans l'espace sur une année</p> <p>Nombre de parents accueillis sur une année</p>					

Projet	Implantation d'un belvédère sur le site des ruines de Rohars		
Maître d'ouvrage	Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire		
Localisation	Commune de Bouée		
Coût prévisionnel	243 175 € HT		
Calendrier de réalisation	2024		
Axe stratégique 1	Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée		
Mesure 1.3.	Structurer une offre touristique durable		
Plan de financement	Dépenses HT	Département	Autofinancement
	243 175 €	35 000 €	45 000 €
	<i>Soit 35 000 € de participation pour les travaux et le contrôle de la réalisation du projet estimés à 243 175 € HT (une aide de 25 000 € supplémentaire à ce projet est attribuée dans le cadre de l'appel à projets tourisme responsable pour les postes de dépense d'études de conception, d'études techniques, de frais divers, de serrurerie et de VRD estimés à un total de 74 000 €)</i>		
Description du projet Nature, besoin ou constat, objectifs, publics visés, partenaires associés	<p>Objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager les sites touristiques majeurs • Créer un nouvel espace de visite et de découverte sur l'estuaire et les marais • Coupler avec le Trou Bleu et Lavau sur Loire • Inscrire le territoire dans une dynamique plus large <p>Le projet consiste en l'installation d'un belvédère de Vincent Mauger sur site après la consolidation des ruines par le Conservatoire du littoral, afin d'offrir un nouveau point de vue sur l'estuaire de la Loire, en cohérence avec les 5 précédents équipements déjà installés entre Nantes et Saint Nazaire (Donges, Saint Etienne de Montluc...)</p> <p>Élément central du parcours, il en sera l'édifice emblématique et concrétisera l'introduction spectaculaire de la porte d'entrée vers la découverte du site de Rohars et de l'Estuaire de la Loire. Il marquera la transition entre le parking destiné aux visiteurs et le site préservé. Sa présence est destinée à manifester l'importance accordée à la valorisation du site et la volonté partagée de préservation de la nature. Il incarne une forme de sanctuarisation du site. Son architecture est destinée à rentrer en symbiose avec le site et à enrichir la perception et la lecture de la ruine.</p> <p>Après avoir stationné leurs véhicules, les visiteurs pourront découvrir cet édifice. Son aspect est celui d'une construction en évolution au sein de laquelle se combinent éléments du passé et reconstructions récentes. L'architecture semble en mutation et dans une dynamique de reconstruction. Au sein des éléments de ruine préservés, une structure en bois s'élève, évoquant d'une façon stylisée et graphique ce que fut la structure du bâtiment. Ces poteaux de bois viennent restructurer la forme et permettent à l'instar d'un dessin en cours de superposer lignes de construction, repentirs, zones gommées, éléments en construction ou finalisés. Cette réalisation évoque l'idée de superposition temporelle et de recombinaison de toutes les étapes de façonnage de l'édifice.</p> <p>Les visiteurs pénétreront par une porte de la ruine et emprunteront le nouvel escalier intérieur offert par le belvédère pour s'élever à la hauteur du faitage. La sculpture en recréant une cage d'escalier fait écho à l'ancienne architecture et</p>		

	<p>permet au visiteur de la parcourir de l'intérieur et de s'élever en permettant des points de vue choisis tout en habillant certain vis-à-vis. Cette première étape renforcera la surprise de la découverte du panorama s'offrant au sommet de l'édifice.</p> <p>Ce nouveau belvédère s'articule en deux parties qui matérialisent des étapes dans le parcours de découverte et confèrent une importance symbolique à cette entrée dans le site. La première étape du parcours au sein de la ruine débouche sur une plateforme surplombant à la fois le paysage ainsi que le bâtiment. Le visiteur se retrouve alors debout au sommet de l'ancien faitage, son regard peut, à cet instant, embrasser un point de vue inédit en introduction de sa découverte de l'estuaire.</p> <p>La deuxième étape, l'immersion au sein du site se fait par un escalier sublimant ce moment. Le spectateur descend face au paysage puis se retrouve encadré par deux rangées de poteaux disposés en éventail et formant un passage encadrant la perspective et magnifiant ce franchissement. Une fois passée cette étape, ayant effectué un quart de tour, un escalier lui permet de descendre au sein du paysage après avoir longé le mur extérieur du bâtiment.</p> <p>Les études seront menées en 2023, les travaux en 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs accueillis après l'implantation du belvédère